

CIFRE

Développez les performances de votre structure en recrutant un doctorant!
Intégré dans votre entreprise, il saura mettre son expertise au service de l'innovation en alliant les approches académiques et vos contraintes métiers et temps.

Mise en oeuvre :

L'Association nationale de la recherche et de la technologie (ANRT), vous verse, sur dossier, une subvention annuelle de 14 000 € pour un salaire d'embauche annuel brut du doctorant, en CDI ou CDD de 3 ans, au moins égal à 23 484 €.

Les coûts restants à votre charge et les dépenses engendrées par la collaboration avec le laboratoire de recherche publique sont éligibles au Crédit Impôt Recherche (CIR) et donnent lieu à un crédit d'impôt d'au moins 10 595 €.

La demande de subvention auprès de l'ANRT doit être déposée au plus tard dans les 9 mois qui suivent l'inscription en doctorat.

Vous signez avec le laboratoire d'accueil un contrat de collaboration garant des conditions de déroulement des recherches et du partage de la propriété des résultats obtenus.

Plus d'informations ici : <http://www.anrt.asso.fr>

Mis à jour le 01 juillet 2015

<https://recherche.parisnanterre.fr/cifre-615799.kjsp?RH=1435070762804>